



Communiqué de Presse

Paris, le 05 juin 2022

A l'occasion de son déplacement au Mont Saint-Michel ce lundi, le Président de la République a annoncé que l'Etat allait rentrer dans une démarche de protection des bâtiments religieux qui ne figurent pas au classement des Monuments Historiques.

“C’est une excellente nouvelle. C’est le combat que nous menons depuis plus de 15 ans”, se réjouit Edouard de Lamaze, président de L’Observatoire du Patrimoine Religieux.

L’Observatoire du Patrimoine Religieux précise que cette démarche en faveur du patrimoine religieux non protégé à l’heure actuelle concerne **plus de 30.000 édifices à travers toute la France, principalement en milieu rural**. Un recensement précis de ce patrimoine a été effectué par l’Observatoire, qui tient cet état des lieux à la disposition des services de l’Etat.

“Une grande partie de ce patrimoine date du XIXe siècle, et est décriée à tort par une partie de la population”, explique Edouard de Lamaze.

Privilégier les “usages partagés”, plutôt que les “usages compatibles”

“Pour la sauvegarde de ces bâtiments, il est crucial de permettre des “usages partagés” des édifices religieux, et pas seulement des “usages compatibles” comme l’a évoqué la Conférence des Évêques de France”, poursuit Edouard de Lamaze. “Cette formule, dont on ignore encore le contenu exact, est trop restrictive. Ce patrimoine religieux, outre son aspect architectural, a une réelle vocation culturelle, sociale et humanitaire”.

Contact Presse :

Stanislas de Saint Hippolyte : sdesainthippolyte@image7.fr 06 25 16 04 07

Delphine Guerlain : dguerlain@image7.fr 06 08 66 26 19